



Convocation à l'Assemblée Générale 2019-2020 de Mâcon Natation

Mâcon, le 27 juin 2022

Les membres de Mâcon Natation sont convoqués à l'Assemblée Générale de Mâcon Natation le mercredi 6 juillet 2022 à 19 heures salle Deschizeaux au Centre Paul Bert.

Ordre du jour

Rapport Moral

Rapport d'activité

Présentation des comptes 2019-2020

Prévisionnel 2020-2021

Votes sur le rapport moral, les comptes, le prévisionnel et le report à nouveau du résultat.

Questions diverses (doivent être posés par écrit avant le 5 juillet sur maconnatation@orange.fr)

Allocution des élus.

« Est électeur tout adhérent membre actif depuis plus de six mois, âgé de seize ans au moins au jour de l'élection, à jour du montant de l'adhésion annuelle pour la saison en cours et pour la saison précédente.

Le droit de vote des membres actifs mineurs, est exercé dans les mêmes conditions que ci-dessus, par une des personnes délégataire de l'autorité parentale (il compte, si le délégataire est lui-même électeur, comme un pouvoir). »

« Le vote par procuration est autorisé entre les membres ; un même membre ne pouvant disposer de plus de 3 pouvoirs en sus du sien limitant l'électeur à 4 voix au total. »